



# Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la première partie\* de la 35<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 juin 2013, à 15 heures

*Président* : M. Berger ..... (Allemagne)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (*suite*)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (*suite*)

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (*suite*)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (*suite*)

Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (*suite*)

---

\* Le compte rendu analytique de la seconde partie de la séance, tenue le vendredi 28 juin 2013, est publié sous la cote A/C.5/67/SR.35/Add.1.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (*suite*)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (*suite*)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (*suite*)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (*suite*)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (*suite*)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (*suite*)

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (*suite*)

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*)

Point 164 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (*suite*)

Point 171 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (*suite*)

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (*suite*)

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

*La séance est ouverte à 17 h 40.*

**Point 128 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) (A/C.5/67/L.39)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.39 : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes*

1. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.39 est adopté.*

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (suite) (A/C.5/67/L.49)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.49 : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei*

2. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.49 est adopté.*

**Point 149 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (suite) (A/C.5/67/L.52)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.52 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire*

3. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) fait observer que, conformément à la pratique qui est celle de la Commission, la référence au sujet du rapport cité au paragraphe 9 du projet de résolution devrait figurer dans une note de bas de page plutôt que dans le corps du texte.

4. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.52, tel que modifié oralement, est adopté.*

**Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (suite) (A/C.5/67/L.44)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.44 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo*

5. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.44 est adopté.*

**Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (suite) (A/C.5/67/L.46)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.46 : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste*

6. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.46 est adopté.*

**Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (suite) (A/C.5/67/L.35)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.35 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie*

7. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.35 est adopté.*

**Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (suite) (A/C.5/67/L.48)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.48 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*

8. **M. Fermín** (République dominicaine) observe que, comme convenu lors des consultations informelles, le neuvième alinéa du préambule devrait être supprimé.

9. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.48, tel que modifié oralement, est adopté.*

**Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (suite) (A/C.5/67/L.47)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.47 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*

10. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.47 est adopté.*

**Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (suite) (A/C.5/67/L.42)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.42 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria*

11. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.42 est adopté.*

**Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (suite) (A/C.5/67/L.51)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.51 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre*

12. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.51 est adopté.*

**Point 158 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)**

**a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (suite) (A/C.5/67/L.50)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.50 : Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement*

13. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.50 est adopté.*

**b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/67/L.37)**

*Projet de résolution A/C.5/67/L.37 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban*

14. **Le Président** rappelle que la Commission a examiné le projet de résolution à sa 33<sup>e</sup> séance, tenue le 24 mai 2013.

15. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Secrétaire de la Commission) indique que le montant « 492 622 000 » doit être inséré à la troisième ligne du paragraphe 15.

16. **M. Yanouka** (Israël) dit que les contributions tant politiques que financières de son gouvernement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont la preuve de la constance de son engagement à cet égard. Israël est fier des bonnes relations et de la coopération de longue date qu'il entretient avec les forces de maintien de la paix présentes dans sa région. Néanmoins, sa délégation est déçue de constater une fois encore que le projet de résolution dont la Commission est saisie contient des passages empreints d'une politisation qui n'aide en rien les opérations de maintien de la paix. Une telle formulation n'a pas sa place dans le projet de résolution et va à l'encontre du professionnalisme, des bonnes relations et de la recherche de consensus qui prédominent habituellement à la Cinquième Commission. Le quatrième alinéa du préambule ainsi que les paragraphes 4, 5 et 13 visent à institutionnaliser un discours anti-israélien à l'ONU. Mais plutôt que de répondre aux accusations portées dans les paragraphes en question, la délégation israélienne réservera ses observations de nature politique aux tribunes appropriées de l'Organisation. Il est regrettable que certains États Membres aient décidé d'impliquer la Commission dans un conflit politique sans rapport avec le projet de résolution en incorporant

au libellé de celui-ci des assertions n'intéressant en rien le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En conséquence, M. Yanouka demande qu'il soit procédé à un vote sur le projet de résolution et annonce qu'il votera contre. Il appelle les autres délégations à montrer qu'elles désapprouvent la teneur négative d'une partie du projet de résolution en faisant de même.

17. **Le Président** annonce qu'un vote enregistré a également été demandé au titre du quatrième alinéa du préambule et des paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution.

18. *Il est procédé à un vote enregistré au titre du quatrième alinéa du préambule et des paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique et Israël.

*S'abstiennent :*

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Estonie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas,

Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.

19. *Le quatrième alinéa du préambule ainsi que les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution A/C.5/67/L.37 sont adoptés par 83 voix contre 3, avec 41 abstentions.*

20. **M. Mohamad** (Liban), expliquant sa position, observe que le libellé des paragraphes proposés n'est pas de nature politique, puisque Israël y est simplement prié à de se mettre en conformité avec les précédentes résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci lui a demandé de verser à l'Organisation des Indemnités d'un montant de 1 117 005 dollars en guise de réparation à la suite du bombardement d'artillerie du complexe des Nations Unies de Cana, en 1996, qui a détruit le quartier général de la FINUL et qui s'est soldé par la mort de 108 civils libanais, des dizaines d'autres ayant été blessés qui avaient cherché refuge dans le complexe. Le montant demandé à titre de réparation doit servir entièrement à indemniser les Nations Unies pour le préjudice matériel subi, aucune part n'étant destinée à l'État libanais ni aux familles des victimes. Étant donné que la question est de nature purement financière et que le financement des opérations de maintien de la paix est concerné, il est normal que la Cinquième Commission en soit saisie.

21. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution dans son ensemble, tel que modifié oralement.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Libye,

Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique et Israël.

*S'abstiennent :*

Néant.

22. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.37 dans son ensemble, tel que modifié oralement, est adopté par 124 voix contre 3.*

23. **M<sup>me</sup> Mannion** (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie (pays adhérent), de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, du Monténégro et de la Serbie (pays candidats), de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association), ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, fait savoir que les États membres de l'Union européenne s'inquiètent de l'absence d'un consensus au sujet du projet de résolution et de la politisation des travaux de la Commission. Les délégations que représente l'oratrice se sont abstenues lors du vote sur le quatrième alinéa du préambule et sur les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution car leur teneur n'était pas approprié dans le cadre d'un projet de résolution portant sur le financement de la FINUL. En avril 1996, l'Assemblée générale a débattu des dimensions politiques des événements concernés, notamment l'incident survenu à Cana, et adopté la résolution 50/22 C. À l'époque, les États membres de l'Union européenne ont fait connaître leur opinion sur ces aspects politiques. Tout en regrettant que les délibérations de la Commission ne se soient pas limitées aux aspects budgétaires du financement de la

FINUL, les délégations que représente l'oratrice ont voté pour le projet de résolution dans son ensemble, afin que la FINUL puisse disposer des fonds nécessaires à l'exercice de sa mission.

24. **M<sup>me</sup> Norman** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement apporte son ferme appui à la FINUL mais ne considère pas qu'il soit conforme à la procédure correcte de porter des accusations contre tel ou tel État Membre dans le cadre de résolutions de l'Assemblée ayant un caractère budgétaire. Les années précédentes, la délégation des États-Unis a donc voté contre les projets de résolution qui appelaient Israël à rembourser les dépenses consécutives à l'incident survenu Cana; les résolutions en question n'ont pas été adoptées par consensus. La procédure habituelle – adoptée peu de temps après la fondation de l'Organisation – consiste pour le Secrétaire général à présenter à un État – ou à plusieurs, le cas échéant – les demandes d'indemnisation formulées au nom de l'Organisation et à veiller à ce qu'elles soient honorées. Il n'est pas approprié de présenter de telles demandes dans le cadre de résolutions à caractère budgétaire; cette pratique doit être évitée, car elle a pour effet de politiser les travaux de la Cinquième Commission.

**Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (suite)**  
(A/C.5/67/L.43)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.43 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud*

25. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.43 est adopté.*

**Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (suite)**  
(A/C.5/67/L.36)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.36 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan*

26. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.36 est adopté.*

**Point 161 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (suite)** (A/C.5/67/L.34)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.34 : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne*

27. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.34 est adopté.*

**Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (suite)**  
(A/C.5/67/L.40)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.40 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental*

28. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.40 est adopté.*

**Agenda item 163 : Point 163 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (suite)**  
(A/C.5/67/L.41)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.41 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour*

29. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.41 est adopté.*

**Agenda item 164 : Point 164 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (suite)**  
(A/C.5/67/L.45)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.45 : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité*

30. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.45 est adopté.*

**Point 171 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (suite)**  
(A/C.5/67/L.38)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.38 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali*

31. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.38 est adopté.*

**Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (suite)**

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/C.5/67/L.55)*

*Projet de résolution A/C.5/67/L.55 : Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

32. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.55 est adopté.*

33. **M. García Landa** (Mexique) dit que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution dans un esprit constructif, avec en tête le bien-être du personnel des Nations unies et le souci de lui permettre de s'acquitter de ses diverses missions sans entrave. Néanmoins, les prévisions budgétaires portant sur le nouveau Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel laissent clairement apparaître que les missions politiques spéciales bénéficient d'un financement et d'un type d'appui de la part du Siège qui devraient être réservés aux opérations de maintien de la paix traditionnelles. Les règles administratives et budgétaires applicables aux missions politiques spéciales sont fondamentalement inadéquates, ce qui rejaillit négativement sur la programmation d'activités essentielles et sur la gouvernance des missions, sur les principes de responsabilité qui s'appliquent à elles et sur leur supervision. Ce devrait être une priorité pour les États Membres que de corriger ces anomalies afin qu'il soit possible de garantir le respect de quatre principes – continuité, certitude, prévisibilité et transparence – ainsi que la bonne gestion de l'Organisation.

**Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

(A/C.5/67/L.54)

*Projet de résolution A/C.5/67/L.54 : Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)*

34. *Le projet de résolution A/C.5/67/L.54 est adopté.*

*La séance est suspendue à 18 h 35.*